

Il est étonnant de voir une mesure faire l'unanimité parmi tant de Canadiens dont le milieu social et les intérêts sont si différents et les rallier pour condamner en chœur cette mesure. Pourtant, le gouvernement continue d'alimenter cette législature qui tire à sa fin en tentant de faire sanctionner à la sauvette une décision aussi draconienne, une initiative ignoble qui aurait des répercussions aussi désastreuses sur toutes les couches de notre société. Cela dépasse l'entendement de voir que nos 211 députés conservateurs sont devenus aussi insensibles en si peu de temps.

Une voix: Pourquoi sont-ils si partisans?

M. Tobin: Il a raison, monsieur le Président. Pourquoi sont-ils si partisans? Cela dit, je tiens à faire preuve d'un peu de chauvinisme à l'égard de ce projet de loi. Je pense avoir fait mon devoir en tant que membre du Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Très bien.

M. Tobin: Je me fais l'interprète de tous les Canadiens, y compris ceux qui habitent l'excellente ville de Toronto d'où nous vient le député de Davenport (M. Caccia). J'espère que les députés ne m'en voudront pas si je fais preuve d'un peu plus de chauvinisme en tentant de présenter l'affaire du point de vue de certains électeurs de mon excellente circonscription de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe dans l'Ouest de Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Je voudrais expliquer pourquoi mes électeurs s'opposent à ce projet de loi, et pour que les députés puissent le comprendre, j'aimerais brosser le tableau d'une localité typique de la péninsule septentrionale de Terre-Neuve qui a accueilli les premiers Européens en terre d'Amérique.

M. Nunziata: Jean Cabot.

M. Tobin: Le député se trompe tout à fait. Jean Cabot passe dans nos livres d'histoire pour le premier Européen à avoir débarqué à Terre-Neuve, en Amérique du Nord, tout comme les Américains pensent que c'est Christophe Colomb. En fait, il y a à l'Anse Aux Meadows, dans la péninsule septentrionale, un emplacement où les Vikings sont descendus en terre d'Amérique bien avant Jean Cabot et Christophe Colomb et que le *National Geographic* a désigné comme faisant partie du patrimoine mondial. Le gouvernement du Canada a déclaré lui-même qu'il faisait partie du patrimoine mondial et le gouvernement actuel a parachevé l'aménagement d'un parc national à cet endroit.

Sur cette terre du Nouveau Monde qui a été la première à accueillir des colons européens, il existe maintenant, des siècles plus tard, de petites localités qui vivent en relation étroite avec la terre et la mer. Depuis des siècles, les gens qui les habitent

Marine marchande du Canada—Loi

ont gagné leur vie à travailler l'hiver comme bûcherons pour les compagnies de pâtes et papier, et à travailler l'été comme pêcheurs en tirant leur subsistance de la mer. Ces gens-là sont des producteurs de ressources. Ils n'attendent de salaires ni du gouvernement du Canada ni de celui de Terre-Neuve. Ils ne travaillent pas non plus dans des tours à bureaux ou pour le secteur des services. Ils créent des produits à partir des ressources de la terre. En tant que Canadiens, ils ne demandent rien de plus à leur pays et à leur société que le droit de poursuivre le mode de vie qu'ils ont choisi. Ils ont choisi de ne pas vivre à Toronto, dans des canyons d'acier, de verre et de béton. Ils ont choisi de ne pas vivre à Ottawa, entourés des tours d'ivoire de la bureaucratie centralisée. Ils ont choisi de ne pas vivre sur les fermes des prairies. Ils ont choisi de vivre sur les rochers, près de l'eau salée, et de tirer leur subsistance de la mer et des forêts.

En quoi l'article 4 concerne-t-il mes électeurs? Quelles seront ses conséquences pour les habitants de Port-au-Choix, de Cook's Harbour, de Trout River, de Woody Point, de L'Anse-au-Loup, du côté du premier ministre, de L'Anse Clair et de l'Anse aux Meadows, de mon côté? Les habitants de la côte nord du Québec sont le même genre de personnes et ont le même genre de vie. En quoi cela les concerne-t-il?

Ce projet de loi permettra à la garde côte canadienne d'imposer des droits d'utilisation aux pêcheurs. Il permettra au ministère de se faire payer par les pêcheurs l'aide à la navigation et le dragage. Le rapport Kirby, étude exhaustive effectuée il y a plusieurs années, indiquait à propos des producteurs du secteur primaire que même si leur contribution au PNB de notre pays est substantielle, ils comptent parmi les gens les moins bien payés du Canada, beaucoup d'entre eux vivant en dessous du seuil de la pauvreté. En quoi sont-ils touchés par ce projet de loi? Le pêcheur qui est en mer dans le Golfe du Saint-Laurent, dans un bateau qui prend l'eau, avec un équipage de quatre personnes et une drague de 58 pieds, sera facturé s'il fait appel à la garde côtière.

M. Benjamin: Il serait plus économique de couler.

M. Tobin: Ce projet de loi revient à dire: «Si vous êtes en difficulté, nous vous aiderons, mais nous vous enverrons une facture». Cela revient à dire au pêcheur, qui peut à peine joindre les deux bouts et payer pour garder un toit au-dessus de sa tête et mettre du pain sur sa table, qu'il ferait peut-être mieux de se débrouiller tout seul. Peut-être vaudrait-il mieux pour lui qu'il attende que quelqu'un d'autre vienne à son secours. Peut-être pourra-t-il s'arranger pour que son moteur le ramène tant bien que mal à la côte. S'il y parvient, il ne se retrouvera pas avec une facture à payer sous prétexte qu'il a demandé du secours quand sa vie était en danger. C'est ce que ce projet de loi signifie pour les pêcheurs de la région de l'Atlantique, les pêcheurs de Port Saunders ou de Port-au-Choix.